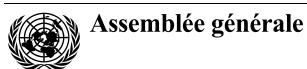
Nations Unies A/56/136/Add.2



Distr. générale 6 septembre 2001 Français Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 85 d) de l'ordre du jour provisoire* Désarmement général et complet

Missiles

Rapport du Secrétaire général

Additif

Table des matières

	Page
Réponses reçues des États Membres	2
Pakistan	2

* A/56/150.

01-55280 (F) 031001

1 031001

Réponses reçues des États Membres

Pakistan

[Original : anglais] [21 août 2001]

- 1. Le Pakistan est pleinement acquis à l'objectif d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, vers la réalisation duquel il faudra oeuvrer en se fondant sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous les États, quels que soient leur taille et leur statut. En outre, tout accord multilatéral allant à l'encontre des règles de l'équité et de la justice et proposant des solutions partiales et unilatérales ne pourra qu'être sujet à controverse et sera peu susceptible d'obtenir une adhésion universelle. Les processus de désarmement, aux échelles mondiale aussi bien que régionale, doivent donc éviter les approches discriminatoires pour être véritablement complémentaires des processus visant à assurer la paix et la stabilité internationales.
- 2. Le Pakistan est convaincu que la question des missiles, à l'instar de toute autre question touchant au contrôle des armes et au désarmement, doit être traitée de manière réaliste et globale. Le point de vue selon lequel l'acquisition de capacités en missiles par des pays qui n'en disposaient pas auparavant constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, est équivoque. Les capacités en missiles qui existent déjà ou se constituent dans les pays en développement sont totalement insignifiantes par rapport au nombre considérable de vecteurs dont disposent les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés. Considérer la question des missiles dans le contexte restreint de la « prolifération horizontale » amènera inévitablement des solutions partiales, iniques et polémiques.
- 3. Les problèmes liés à la question des missiles devraient être traités dans leurs contextes mondiaux et régionaux particuliers. La communauté internationale ne peut raisonnablement compter parvenir à des résultats concrets que si elle adopte une approche progressive et synthétique.
- 4. Au plan mondial, la difficulté majeure est que ceux qui disposent des capacités en missiles les plus impressionnantes ne sont pas prêts à s'en défaire. Certains souhaitent conserver leurs avantages stratégiques à tout prix et indéfiniment. Au plan régional, chacun des programmes de missiles balistiques des pays du Moyen-Orient, d'Asie du Sud et d'Asie du Nord-Est, qui sont souvent au coeur des débats internationaux, est l'expression de possibilités et de contraintes distincts. Il est impossible de couvrir la diversité des situations au moyen d'une série unique d'obligations ou de normes.
- 5. En tout premier lieu, la communauté internationale doit établir un cadre équitable pour traiter la question des missiles. Si certaines parties au Régime de contrôle des technologies de missiles conçoivent ce dernier comme une « norme internationale », il n'existe actuellement aucun accord juridique internationalement convenu relatif aux missiles. Les politiques et les campagnes médiatiques visant des pays donnés sont motivées par des préférences politiques plutôt que par le désir sincère et rationnel de parvenir aux objectifs de la sécurité et du désarmement. Pour énoncer une approche mondiale, il est indispensable de remplacer le régime de contrôle par une concertation multilatérale générale consacrée à la question, dans le cadre de la Conférence sur le désarmement ou d'une conférence similaire de l'ONU.

2 0155280f.doc

- 6. Dans l'intervalle, des mesures intérimaires s'imposent pour écarter les menaces immédiates à la paix internationale. En cette période d'après-guerre froide, aucune raison ne peut justifier le fait que les États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires maintiennent en état d'alerte leurs capacités nucléaires, en particulier leurs missiles, qu'ils soient basés au sol ou en mer. La première étape doit donc avoir pour objet l'énonciation de mesures visant à lever l'état d'alerte. Il faudra ensuite procéder progressivement à la mise hors service de tous les vecteurs d'armes. Les bombardiers stratégiques pourraient faire l'objet de négociations ultérieures. Ces mesures contribueraient à renforcer considérablement la confiance, pour amener, à terme, à l'objectif de la négociation d'un traité mondial consacré à la question des missiles sous tous ses aspects, qui s'inscrirait dans le cadre d'un programme de désarmement nucléaire complet.
- 7. Parallèlement à ces mesures de confiance, il conviendrait en outre d'entamer des négociations multilatérales sur le contrôle des techniques sensibles. Le transfert des technologies et des équipements à des fins pacifiques, en particulier les programmes spatiaux civils, devrait être facilité.
- 8. Le Pakistan espère que le groupe intergouvernemental d'experts de l'ONU examinera la question des missiles sous tous ses aspects et énoncera des recommandations détaillées.
- 9. Outre les mesures multilatérales, des efforts doivent être consentis pour régler les problèmes touchant à la sécurité régionale. En Asie du Sud, région dans laquelle se trouve le Pakistan, l'existence de capacités en armes nucléaires aussi bien qu'en missiles balistiques est désormais une réalité. Si l'Inde entreprend de donner suite à son ambitieuse doctrine nucléaire et de déployer des armes nucléaires et des missiles balistiques, la situation en Asie du Sud s'aggravera encore. Le Pakistan s'est abstenu de prendre des mesures susceptibles d'entraîner une course aux armements nucléaires dans la région et continue de faire preuve de sagesse et de modération. Le Pakistan a proposé un régime de retenue stratégique et maintient cette proposition dans laquelle il envisage un régime fondé sur une dissuasion nucléaire crédible visant à réduire au minimum les capacités, y compris en s'abstenant d'introduire dans la région des missiles antibalistiques et des missiles balistiques à lanceur sousmarin, et sur des mesures destinées à renforcer la confiance, à réduire le nombre d'armes classiques et à remédier aux causes sous-jacentes des tensions et des conflits, en particulier du différend de longue date relatif au Cachemire.
- 10. Lors de la treizième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Carthagène (Colombie) en avril 2000, les participants ont fait valoir la « nécessité d'une approche d'ensemble à l'égard des missiles, de façon équilibrée et non discriminatoire, en tant que contribution à la paix et la sécurité internationales ». Le Pakistan souscrit entièrement à cette approche et continuera pour cela de jouer un rôle constructif.

0155280f.doc 3